

Axes stratégiques et perspectives

↳ Les grands axes stratégiques et le plan d'actions à 5 ans :

Le Projet du FOH-FAJ de la Haute-Saintonge se décline en **3 axes stratégiques principaux** :

AXE n°1 « Approche populationnelle »

Adapter l'accompagnement aux besoins et attentes des personnes accompagnées au FOH-FAJ de la Haute-Saintonge

AXE n°2 « Inclusion sociale »

Promouvoir les droits des personnes accompagnées et favoriser leur participation à la vie Sociale

AXE n°3 « Accompagnement du changement/ Restructuration »

Organiser la restructuration des locaux. Structurer et formaliser l'accompagnement produit par les services en harmonisation avec les outils et les méthodes utilisés

PLAN D'ACTION	
AXE 1 « Approche populationnelle »	<ul style="list-style-type: none">* Action 1 : Adapter le dispositif résidentiel et les interventions aux personnes vieillissantes du FOH-FAJ* Action 2 : Favoriser la personnalisation de l'accompagnement au sein des résidences collectives* Action 3 : Promouvoir un dispositif d'apprentissage du travail en vue d'une admission en ESAT* Action 4 : Identifier et développer les prestations du FAJ
AXE 2 « Inclusion sociale »	<ul style="list-style-type: none">* Action 5 : Développer les partenariats permettant l'inclusion des personnes accompagnées et le renforcement leur participation sociale* Action 6 : Rendre effectif les droits des usagers et leur pouvoir d'agir
AXE 3 « Harmonisation des outils d'accompagnement »	<ul style="list-style-type: none">* Action 7 : Réactualiser les processus d'admission, d'évaluation et d'accompagnement des personnes accueillies.* Action 8 : Adapter les différents protocoles permettant de structurer l'organisation et le fonctionnement des services médicaux, administratifs, circulation de l'information.

FOH-FAJ de LA HAUTE-SAINTONGE
36 route de Jonzac - 17240 SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE
☎ 05.46.49.84.95 - ✉ isaintgenis@adei17.com
www.adei17.com

Projet d'Etablissement 2018-2022 Synthèse

FOH-FAJ
DE LA
HAUTE-SAINTONGE



Autorisations et Habilitations

Date d'autorisation initiale : le 02 avril 1985

Date d'ouverture : le 1er septembre 1985

Dernier arrêté d'autorisation : N°17-394 du 23 mars 015

CPOM 2016 - 2020 : Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), a été signé avec le Conseil Départemental le 18 février 2016.

Il couvre une période de 5 ans et comprend également l'ensemble des structures qui dépendent de ce financeur et qui sont gérées par l'ADEI.

Missions

Concernant ses missions, le FOH-FAJ de la Haute Saintonge, conformément au cadre législatif régissant les Établissements Sociaux et Médico-sociaux pour adultes (ESMS) et suivant les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) a pour objectifs essentiels de :

- Proposer et garantir un accueil et un hébergement adaptés au projet de vie de chaque adulte, garantissant ses droits et devoirs de citoyen ;
- Offrir un accompagnement individualisé veillant à la protection physique et morale de tous dans un cadre sécurisé et bienveillant et permettant le développement d'une vie affective et sociale à la mesure des potentialités de chacun .
- Proposer des activités occupationnelles et de loisirs adaptées aux capacités et aux besoins de chacun, dans l'intention de contribuer à leur épanouissement ;
- Favoriser l'intégration sociale et permettre l'accession à la citoyenneté des personnes accueillies.

Public accueilli et/ou accompagné

Le Foyer occupationnel et d'hébergement accueille 48 adultes hommes et femmes, âgés de 20 à 60 ans conformément à l'agrément.

Egalement, entre 6 et 10 personnes sur le service d'accueil de jour (FAJ) pour 6 places agréés en temps plein.

L'établissement reste ouvert 365 jours par an. Environ une moitié des résidents n'a plus la possibilité de séjourner en famille lors des week-ends et des vacances et donc est présente dans la structure toute l'année.

Le vieillissement repéré d'une partie de la population accueillie entraîne l'apparition de maladies chroniques et accentue les difficultés locomotrices.

Notre prestation s'adapte à l'évolution de leur handicap mais continue de nécessiter une prise en charge davantage axée sur le soin dans l'attente de réorientation vers des structures d'accueil médicalisé ou structures « personnes âgées ».

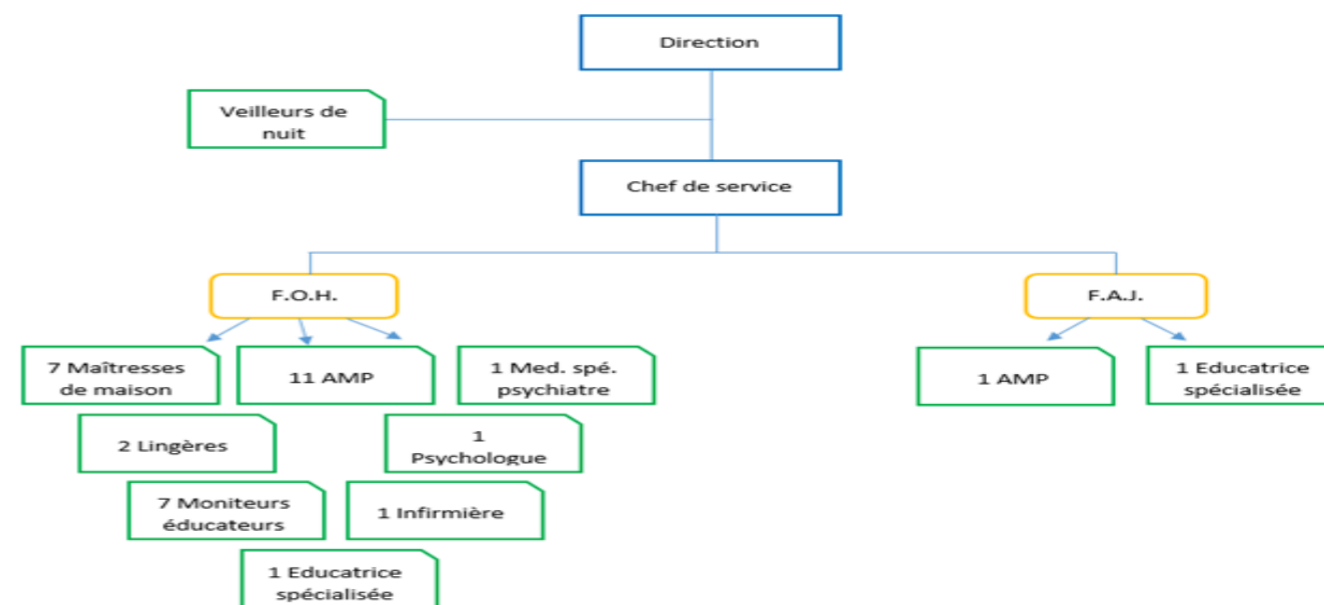
Depuis plus de 2 ans, il est à noter un relatif rajeunissement de la population avec l'entrée de publics venant d'IMPRO depuis 2015 des jeunes hommes et femmes entre 21 et 35 ans dont le dynamisme et les capacités d'adaptation permettent d'envisager, à long terme, une intégration en ESAT à temps partiel, moyennant des dispositifs d'accompagnement prenant en compte la progressivité de ce processus et un rapport au temps long, voire des modulations plus dynamiques de leur parcours.

Des personnes environ entre 25 et 45 ans dont les attentes et compétences permettent la proposition d'activités variées et adaptées autour du développement de la curiosité, de la créativité, de l'apprentissage des codes sociaux et de l'intégration dans l'environnement par le biais d'animations culturelles, sportives ou de détente.

Compétences et Moyens

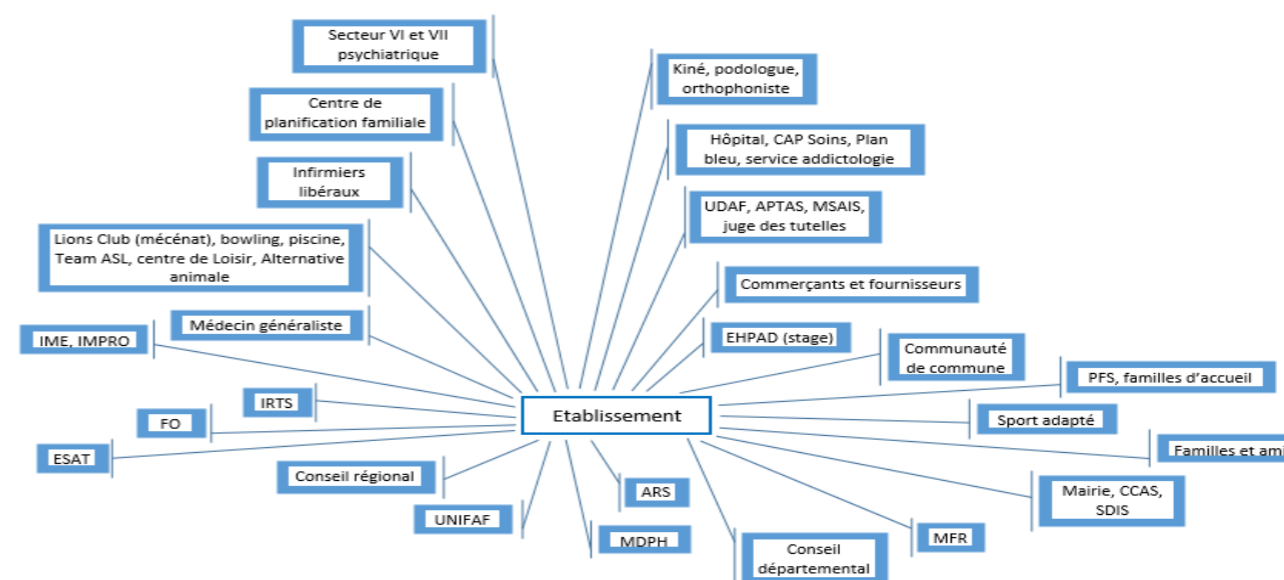
L'équipe est composée comme suit sous la responsabilité du directeur de l'IME de la Haute Saintonge : secrétaires, cheffe de service, psychologue, médecin psychiatre vacataire, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, aide médico psychologique, maitresses de maison, surveillants de nuit, agents technique et de service... Tous les professionnels travaillent dans une perspective interdisciplinaire. Les salariés recrutés sont qualifiés en fonction des diplômes et certifications requises au niveau conventionnel.

L'établissement veille à la formation continue de ses derniers à travers le plan de formation annuel (CIFA).



Partenariats

Le FOH-FAJ développe une politique partenariale dans différents domaines de l'accompagnement.



Démarche Qualité

Pour chaque structure autorisée, un comité de pilotage « Qualité » est constitué. Réunis 3 fois par an, les membres de ce COPIL ont pour missions, sous l'autorité du Directeur, d'animer et de suivre le PACQ (plan d'amélioration continue de la qualité) en intégrant le résultat des évaluations internes et externes, les axes du projet associatif et du CPOM signé avec le Conseil Départemental.

F.O.J.H. ST GENIS DE SAINTONGE FINESS N° 17 079 215 4			
Arrêté n°16-929 du 15/12/2015			
Période d'autorisation de 15 ans	Date d'autorisation 15 ans à compter du :	T-0	03 JANVIER 2017
	3 Evaluations internes Résultats communiqués tous les cinq ans	1ère Evaluation interne - E1	T-5 <03 JANVIER 2022
		2ème Evaluation interne - E2	T-10 <03 JANVIER 2027
2 Evaluations externes réalisées au plus tard 7 ans après le date de l'autorisation et au plus tard 2 ans avant la date de son renouvellement	3ème Evaluation interne - E3	T-15	<03 JANVIER 2032
	1ère Evaluation Externe - EE1	T < 7	<03 JANVIER 2024
		2ème Evaluation Externe - EE1	T < 13
Demande de visite de conformité			<03 NOVEMBRE 2031
RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION			03 JANVIER 2032